

La Revue hebdomadaire



DOUZIÈME ANNÉE

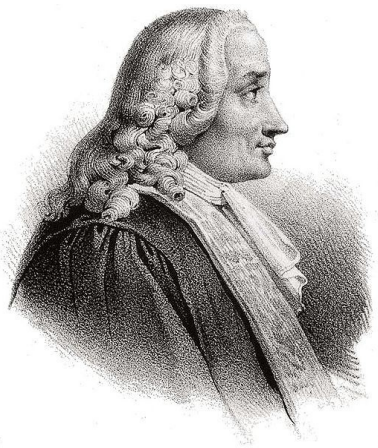
21 NOVEMBRE 1903

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| I. — Baron DE MARICOURT. — Louis XVI et Malesherbes (d'après des papiers de famille) | 257 |
| II. — MARIE ANNE DE BOVET. — L'Indissoluble | 271 |
| III. — BINIOU. — Les Miettes de la vie | 285 |
| IV. — GILBERT STENGER. — Bonaparte. — L'homme | |

LOUIS XVI ET MALESHERBES

(D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE)



Nous eûmes jadis l'honneur de connaître une filleule de M. de Malesherbes, qui fut ministre du

roi Louis XVI¹.

C'était une dame de grand âge. Au cours de ses récits enchanteurs et vieillots, elle charmait notre imagination d'enfant en exhumant des cendres du passé toute une brillante théorie de seigneurs du temps jadis qui venaient complaisamment revivre sous nos yeux.

Nous goûtons mieux encore à l'heure présente les mines discrètes et réservées et les hochements de tête avec lesquels elle s'écriait : « Ce bon M. de Malesherbes était un homme excellent ! Il n'avait qu'un défaut : c'était un philosophe ! »

Ce mot exprimait à lui seul toute la tristesse d'une catholique de vieille roche, en même temps que « l'indulgence » d'une dame de qualité. Et cette appréciation avait cela de charmant qu'elle ne l'avait point puisée dans les manuels. Elle devisait sur son parrain sans se douter que les âges avaient marché et que Malesherbes était doucement entré dans l'histoire dont il était devenu une grande figure.

Au reste, elle n'avait pas eu le temps d'apprécier le caractère du ministre de Louis XVI ; mais à entendre fréquemment ses parents² lui conter, avec l'aimable insistance qui convient aux vieillards, tout ce qu'ils connaissaient de leur ami, elle en savait retracer le portrait fidèle et sûr :

« M. de Malesherbes, nous contait-elle, était le voisin de mes parents qui demeuraient au château de La Renommière³).

« Mon père chassait sur les terres de notre ami qui n'étaient éloignées des nôtres que de quelques lieues de postes. Et fréquemment il venait visiter ma mère, qui souvent m'en voulut bien entretenir. C'était, suivant elle, l'homme le plus simple de la terre. La prétention et l'afféterie qui régnaient alors à la cour étaient choses inconnues de lui.

« Modeste dans sa mise, campagnard dans ses habitudes, jamais il ne goûtait plus d'agrément qu'en sa champêtre existence de Malesherbes où, après avoir quitté le ministère, il oubliait les soucis de la cour pour vivre en simple agriculteur.

« Mes parents n'avaient qu'un regret : c'est que le souffle voltairien du siècle eût influencé ses esprits, en quoi il différait grandement des seigneurs de nos entours sur la matière religieuse. Au reste, leurs rapports n'en souffraient guère et ses visites leur causaient infiniment de plaisir.

« Il vint un jour voir ma mère, à l'aube de la Révolution, lors qu'elle attendait son quatorzième enfant. En la voyant descendre malaisément en la salle de compagnie, il prit sa mine en pitié et lui témoigna grande sympathie sur son état de souffrances.

« – Oh ! ceci n'est rien, lui dit-elle. C'est la chose la plus aisée du monde pour moi de devenir encore mère ; mais ce qui me cause infiniment de désagrément, c'est la perspective de donner un parrain à l'enfant qui va venir. J'ai lassé la patience de ma famille et je crois, en vérité, que je vais quêrir à cet effet le premier pauvre du village.

« Ainsi parla Mme de la Renommière par manière de dépit.

« Et M. de Malesherbes lui répondit en s'inclinant galamment :

« – Je vous prie, madame, de vouloir bien me donner la charité...

« Voilà comment, ajoutait mon interlocutrice, j'eus pour parrain M. de Malesherbes. »

Peu de temps après ces menus événements, Guillaume de Lamoignon-Malesherbes était appelé à la défense du roi Louis XVI dont il était nommé le « conseil ». Dès lors, il était mis en relations avec M. François Hue⁴ qui n'avait pas quitté la famille royale au Temple, pendant plusieurs semaines.

1 Henriette Gillet de La Renommière, veuve de Noël-Louis-Christophe de Mazonod.

2 François-Pierre Gillet, chevalier, sieur de La Renommière, colonel du régiment du Maine, inspecteur des chasses royales de Fontainebleau, chevalier de Saint-Louis, et Elisabeth Marinier de Bannassat, sa femme.

3 Commune d'Oncy, canton de Milly, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

Originaire de Fontainebleau, c'est-à-dire à cinq lieues de Malesherbes ; ami des La Renommière dont il devait devenir plus tard l'allié⁵, Hue ne tardait point à se lier avec Malesherbes. C'est la raison pour laquelle nous avons découvert parmi ses papiers inédits plusieurs documents concernant le ministre de Louis XVI et c'est ainsi que nous avons pu connaître un récit curieux indiquant en quelles circonstances Malesherbes choisit pour avocat du roi M. de Sèze. Cette pièce émane de M. Colin, conseiller de Malesherbes lui-même⁶ :

« Lors de l'instruction du procès royal, écrit-il en 1816 à M. Hüe, le bruit se répandit que Target, nommé pour défenseur de Louis XVI, avait refusé et que Tronchet qui n'était pas alors à Paris refusait aussi. Malesherbes se présenta. Le roi, prévenu par le président de la Convention, déféra à Malesherbes le choix de ses collaborateurs.

« Le soussigné, que Malesherbes honorait de sa confiance et amitié, se rendit chez lui. Dans la soirée, (il n'y a pas d'indication de jour), il y trouva M. Blondel maître des requêtes. Nous fîmes ensemble une liste de trois personnes auxquelles je me chargeai de proposer successivement de s'adjoindre à Malesherbes. Un membre distingué du Comité de constitution de l'Assemblée constituante, que nous avons nommé en tête, refusa. Le roi ayant déjà indiqué lui-même deux membres de ce Comité, nous avons cependant pensé que ce choix lui serait agréable.

« M. de Sèze venait le second sur notre liste. Il était plus de minuit quand je me présentai à sa porte. On l'éveilla avant de faire ouvrir, il se mit à la croisée donnant sur la rue, et m'ayant reconnu, je fus introduit et lui fis ma proposition. Voici ce qu'il me répondit :

« Avant de me coucher, j'ai lu dans le journal du soir un arrêté du Conseil général de la commune qui porte que les défenseurs du roi, une fois rentrés dans le Temple, n'en sortiront plus qu'avec Sa Majesté. Je regarde cet arrêté comme un acte de proscription contre les défenseurs du roi et je m'y voue de tout cœur ! »

« Que l'on juge des sentiments que me fit éprouver cette belle réponse et la différence d'avec ceux que m'avait causés le refus du premier !

« M. Bellart⁷ était le troisième sur ma liste. Jeune encore, ses grands talents brillaient déjà au barreau. Mais quel cœur fut jamais plus pur, plus droit et plus noble ! Sa conduite ultérieure ne laisse aucun doute sur la réponse qu'il aurait faite s'il eût été interrogé.

« Pendant que je m'occupais à trouver un collaborateur à M. de Malesherbes, il reçut une lettre de M. Tronchet qui l'informait de son acceptation en le priant de le prendre chez lui le lendemain, à huit heures du matin, pour se rendre ensemble au Temple.

« J'en fus instruit au moment où j'allais chez M. de Malesherbes lui rendre compte de ma course nocturne. Il était alors cinq heures du matin. A sept heures, avant d'aller prendre M. Tronchet pour le conduire au Temple, M. de Malesherbes, qui, d'après l'arrêté du Conseil général de la commune de la ville n'espérait plus en sortir qu'avec le roi, passa chez moi pour me faire ses adieux. Tristes, mais glorieux moments dont j'enviais de partager l'honneur et le danger.

4 François, baron Hüe (1757-1819), premier valet de chambre du Dauphin, enfermé sur sa demande au Temple avec Louis XVI ; commissaire général de la maison du roi Louis XVIII, etc. ; chargé de plusieurs missions de confiance par la famille royale ; nommé dans le testament de Louis XVI et dont les curieuses archives inédites sont conservées par son petit-fils, le baron Hüe, au château de Saint-Sauveur (Seine-et-Marne). Nous en avons donné plusieurs extraits dans le Correspondant du 1^{er} décembre 1901, la Revue de Paris du 15 août 1901, et la Revue du 1^{er} novembre 1902.

5 André, baron Hüe (1786-1854), capitaine aux mousquetaires. Chef de bataillon, premier valet de chambre de Louis XVIII et de Charles X, fils de François Hüe, devait épouser en 1828 Louise de Mazenod, fille de Mme de Mazenod précitée.

6 J. Colin, avocat au Parlement de Paris, tenait un cabinet d'affaires rue Coquillière.

7 F.-Nicolas Bellart (1761-1826), procureur général. Il défendit Menou et Moreau, fut un des premiers à prononcer la déchéance de Napoléon en 1814, et se fit remarquer sous la Restauration par ses rigueurs contre la presse et sa poursuite contre le maréchal Ney.

« Mais, dans la matinée, M. de Malesherbes m'écrivit du Temple que lui et M. Tronchet étaient libres d'en sortir, tellement qu'ils viendraient dîner chez lui où il m'engageait à venir aussi et à me munir d'un exemplaire du journal du soir, dans lequel se trouvaient l'acte d'accusation du roi et l'interrogatoire que la Convention lui avait fait subir. Pendant le dîner, j'appris que le journal était pour le roi qui ne se souvenait, ni de ce dont on l'accusait, ni des questions qui lui avaient été faites.

« A cinq heures, MM. de Malesherbes et Tronchet retournèrent au Temple où ils remirent ce journal au roi dont ils se séparèrent à huit heures du soir.

« Le lendemain, à huit heures du matin, à leur arrivée au Temple, le roi leur remit un mémoire volumineux que, pendant la nuit, Sa Majesté avait rédigé en réponse à chaque acte d'accusation. C'est ce mémoire qui a fait la base de sa défense, rédigée par M. de Sèze et par lui débitée à la Convention en présence du roi.

« Voici comment M. de Sèze avait été désigné : Malesherbes avait d'abord instruit le roi de son dévouement ; il avait représenté à Sa Majesté que M. Tronchet et lui, étant très âgés, n'avaient plus l'usage de la parole ni le temps de préparer leurs défenses. Il détermina le roi à écrire au président de la Convention pour lui demander l'adjonction de de Sèze. Dès le lendemain, de Sèze fut introduit au Temple et se livra jour et nuit à préparer sa défense. Défense inutile. Le roi fut condamné; le crime est consommé.

« COLIN. »

Bientôt après son entrevue avec Louis XVI, Malesherbes recevait de lui cette lettre dont il donna copie à M. Hüe :

« Du Temple, le (?) décembre 1792.

« Je n'ai pas de termes, mon cher Malesherbes, pour vous exprimer ma sensibilité pour votre sublime dévouement. Vous avez été au-devant de mes vœux. Votre main octogénaire s'est étendue vers moi pour me sauver de l'échafaud, et, si j'avais encore mon trône, je devrais le partager avec vous pour me rendre digne de la moitié qui me resterait; mais je n'ai que des chaînes que vous me rendez plus légères en les soulevant.

« Je ne me fais pas d'illusions sur mon sort ; les ingrats qui m'ont détrôné ne s'arrêteront pas au milieu de leur carrière : ils auraient trop à rougir de voir sans cesse sous leurs yeux leur victime. Je subirai le sort de Charles I^{er} et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé.

« Mais ne serait-il pas possible d'ennoblir mes derniers moments ? L'Assemblée nationale renferme dans son sein les devastateurs de ma monarchie, mes dénonciateurs, mes juges et probablement mes bourreaux. On n'éclaire pas de pareils hommes, on ne les rend pas justes. On peut encore moins les attendrir. Ne vaudrait-il pas mieux mettre quelque nerf dans ma défense dont la faiblesse même ne me sauverait pas ? J'imagine qu'il faudrait l'adresser, non à la Convention, mais à la France entière, qui jugerait mes juges et me rendrait dans le cœur de mon peuple une place que je n'ai jamais mérité de perdre. Alors, mon rôle se bornerait à ne point reconnaître la compétence du tribunal où la force me ferait comparaître. Je garderais un silence plein de dignité et, en me condamnant, les hommes qui se disent mes juges ne seraient plus que mes assassins.

« Au reste, vous êtes, mon cher Malesherbes, ainsi que Tronchet qui partage votre dévouement, plus éclairés que moi. Pesez dans votre sagesse mes raisons et les vôtres. Je souscris aveuglément à tout ce que vous ferez. Si vous assurez cette vie, je la conserverai pour vous faire ressouvenir de votre bienfait. Si on nous la ravit, nous nous retrouverons avec plus de charme encore au séjour de l'immortalité.

« Louis. »

Cependant Louis XVI est mort. M. de Malesherbes est retourné dans ses terres, y cacher sa douleur. Dans le mois d'avril qui a suivi le 21 janvier, François Hüe, alors en liberté, lui a remis un sou-

venir du roi et, le 4 avril 1793, Malesherbes lui adresse, en manière de remerciement, la missive suivante :

« Malesherbes, le 4 avril 1793.

« J'ai reçu, monsieur, avec la plus vive reconnaissance, le plus précieux de tous les présents.

« Il acquiert encore un nouveau prix pour moi, me venant de la main du plus fidèle des serviteurs de notre malheureux maître. Mon premier mouvement a été d'aller à Fontainebleau vous en marquer toute ma reconnaissance ou de vous prier d'en venir recevoir les tendres assurances dans ma retraite.

« On m'a fait faire attention que, dans le moment terrible où nous sommes, les meurtriers du roi, qui ont partout des émissaires et qui veillent à toutes mes actions, et vraisemblablement aux vôtres, ne manqueraient pas de dire que les partisans de la maison royale se réunissent pour tramer des complots contre leurs assassins.

« Il y a des gens de bien qui ont été persécutés sur des indices qui n'étaient pas plus forts que celui-là. Cette considération m'a empêché, depuis huit jours, d'aller à Paris où j'avais affaire, mais je ferai ce voyage dès que l'orage du moment sera un peu calmé.

« Je m'empresserai, en allant à Fontainebleau, de vous y voir, et, si vous n'y étiez pas, ce sera à Paris que j'irai vous embrasser et mêler mes larmes aux vôtres.

« Je vous prie, Monsieur, d'être très persuadé de mon tendre attachement.

« MALESHERBES. »

(*Post-scriptum* illisible)⁸.

Malesherbes ne put mener à bien le voyage dont il parlait dans sa lettre.

Au début du mois de décembre 1793, trois membres d'un comité révolutionnaire venaient le quêrir en ses terres pour l'incarcérer aux Madelonnettes de Paris. Après un mois de solitude, il fut réuni à sa famille, à Port-Royal, alors Port-Libre, où un hasard révolutionnaire le fit rencontrer M. Hüe.

Dans la sombre intimité de la prison Malesherbes, qui savait que la mort l'attendait, confia à son compagnon quelques vestiges de ses conversations avec Louis XVI. Hüe les consignait par écrit, mais lui-même craignait de ne pas sortir de Port-Libre. Une à une il confiait donc à son fils, âgé de huit ans, qui, s'étant acquis par sa gentillesse les bonnes grâces du concierge, venait visiter son père dans sa prison⁹, ces pièces que celui-ci emportait dissimulées dans les plis de sa cravate.

Nous en reproduisons les passages suivants que nous avons encore sous les yeux :

« M. de Malesherbes, écrivait François Hüe, m'exposa plusieurs faits concernant son auguste souverain.

« Il se plaisait à vanter la simplicité de son maître pour lequel il avait un si profond attachement. Monsieur de Malesherbes, lui disait fréquemment le roi, nous avons seuls le ridicule de tenir aux mœurs du vieux temps ; mais le ridicule est supérieur aux grands airs d'aujourd'hui qui cachent souvent de vilaines choses. » Le roi méprisait les critiques et les plaisanteries de la jeunesse de la cour. Sa Majesté était timide. « J'eus fréquemment l'occasion », disait Malesherbes, « de me rendre compte que cette timidité était « le fruit d'une modestie trop grande qui le mettait en garde contre une trop grande présomption. Il pensait que le jugement de ses ministres était supérieur au sien, et c'est la raison pour laquelle il sacrifiait trop volontiers son avis à celui du Conseil. « J'aime mieux, me disait-il un jour, qu'on interprète mon silence que mes paroles ! »

« De là naissait son indécision : « Quelle responsabilité, s'écriait-il, de penser que mes actions influent sur le sort de vingt-cinq millions d'hommes ! »

8 Encore que ferme pour un septuagénaire, l'écriture de Malesherbes est d'une lecture malaisée.

9 André, baron Hüe, se souvenait encore en sa vieillesse de cet incident qu'il se plaisait à conter fréquemment à ses enfants.

« Il n'aimait pas l'ostentation.

« A mon entrée au ministère, mon premier désir fut de vérifier les lettres de cachet et de procéder à une visite générale des prisons royales. J'aurais désiré que Sa Majesté m'accompagnât et qu'il pût se rendre compte des locaux et des régimes des prisonniers. Mon projet convint beaucoup au roi; mais, quand je lui demandai de m'accompagner, il me répondit :

« – Je ne visiterai avec vous aucune prison. Il faut faire le bien, mais il faut le faire sans ostentation. »

« Son respect pour la religion égalait la fermeté de ses croyances. Regrettant que je ne partageasse pas ses opinions religieuses, il me disait souvent :

«-- Sans religion, mon cher Malesherbes, il n'y a de bonheur ni pour la société, ni pour l'individu. Il est impossible, croyez-moi, de gouverner avec les principes de la philosophie !

« – Si le peuple français vous rappelait, lui dis-je un jour, après sa déchéance, Votre Majesté aimerait-elle à revenir ?

« – Par goût, non, me répondit-elle. Par devoir, oui ; mais alors je mettrais deux conditions à mon retour : l'Église catholique, apostolique et romaine comme religion d'État, sans exclure les autres, et la « déclaration de la banqueroute, si elle était inévitable, par le pouvoir usurpateur. Il l'aurait rendue néces saire. Il en porterait la honte.

« Un de mes vœux, en entrant au ministère, était de rendre au roi l'attachement d'une partie de ses sujets : les protestants, en leur accordant la jouissance de l'état civil.

« J'eus, à cet endroit, plusieurs entretiens avec « Sa Majesté. Elle convenait avec moi que l'humanité réclamait la tolérance ; mais elle ajoutait que la loi qui statuait sur le sort des protestants était une loi d'État, que Louis XIV en avait été l'auteur, et qu'il fallait ne point déplacer les bornes anciennes et se défier des conseils d'une aveugle philanthropie.

« Rien ne l'arrêtait plus que son respect pour les anciennes institutions et surtout, malgré mes observations, celles de Louis XIV.

« Je n'obtins seulement, malgré la répétition de mes tentatives en faveur des protestants, que l'abolition de certaines dispositions pénales portées contre eux.

« M. de Loménie fut plus heureux que moi, sans doute par l'ascendant de l'état qu'il professait¹⁰.

« J'ai souvent admiré l'opinion avantageuse qu'avait le roi de sa nation. C'est avec orgueil qu'il rappelait et comptait les grands hommes qu'elle a produits.

« Il donna l'ordre au comte d'Anguilliers, intendant de ses bâtiments, qu'il honorait d'une affection parti« culière, de rassembler leurs statues dans la galerie « du Louvre.

« – Je veux avoir, disait Sa Majesté, toujours sous les yeux les images de ceux qui ont fait la gloire de la France. Ce sera pour moi une leçon et une jouissance quotidiennes.

« A la manufacture de Sèvres, il en fit exécuter des reproductions en proportions réduites et les distribua dans ses appartements.

« Le roi m'entretenait souvent, au Temple, de la a reine et de son genre de vie exempt de contrainte et d'étiquette. Il ignorait, disait-il, au cours de son règne, de quel danger il est pour les souverains de se laisser voir de trop près. La familiarité, ajoutait-il, éloigne le respect.

« Il me tint ce discours la veille de sa mort et, changeant de conversation, il me demanda bientôt si j'avais rencontré la *Dame blanche* dans les environs du Temple.

« Comme je lui répondais négativement, il m'expliqua, en souriant, que, suivant la tradition populaire, une femme vêtue de blanc errait autour de son palais quand un prince de sa maison allait bientôt mourir »

10 On sait que le ministre comte de Loménie de Brienne jouissait de la dignité du cardinalat.

Ainsi devisaient M. de Malesherbes et M. Hüe, en leur triste cachot de Port-Libre, sur ces sujets sensibles.

L'infortuné ministre ne se trompait point en supposant qu'il ne sortirait pas de prison pour recouvrer la liberté. Si François Hüe n'avait pas été élargi lui-même au cours du mois suivant, ses entretiens n'auraient jamais vu le jour¹¹.

Malesherbes devait bientôt marcher à la mort.

Dans la même prison que lui étaient enfermés ses enfants et petits-enfants : le président et Mme de Rosambo, M. et Mme de Chateaubriand, M. et Mme de Tocqueville et M. Le Pelletier d'Aunai.

Chaque jour, quelques amis de cette famille obtenaient la permission de venir, nous dit Hüe, passer un instant avec eux. Malesherbes conservait alors tout son calme, et s'exerçait à divertir ses visiteurs par quelque saillie propre à l'esprit français :

– En vérité, s'écriait-il, je suis apparemment devenu mauvais sujet à la fin de mes jours, car je me suis fait mettre en prison !

Au mois de mars 1794, il avait la douleur de voir son gendre Rosambo monter à l'échafaud.

Enfin, le 22 avril suivant, il quittait lui-même Port-Libre, condamné à mort, ainsi que tous les siens, par le tribunal révolutionnaire.

M. Hüe assista à sa sortie de prison :

« J'étais présent, écrit-il, au dernier départ de M. de Malesherbes, de Mme Le Pelletier de Rosambo, de M. et Mme de Chateaubriand. Quel spectacle ! M. de Malesherbes, courbé sous le poids des ans – il avait soixante-douze ans – s'appuyait sur Mme de Rosambo qui était suivie de sa fille et de son gendre. »

Mme de Rosambo ayant aperçu Mlle de Sombreuil :

« Adieu, mon amie, lui dit-elle. Vous eûtes la gloire d'arracher votre père aux mains de ses bourreaux¹². Moi, j'ai la consolation de mourir avec le mien. »

Ainsi périt M. de Malesherbes. Au reste, le défenseur de Louis XVI était préparé depuis longtemps à l'issue fatale qu'il ne semblait point redouter.

Indifférent en sa vie, mais point hostile aux vérités religieuses, il en comprit, peut-être, à l'heure suprême, les souveraines consolations.

Au cours de sa longue carrière, il avait connu la grande tristesse et la grande fatigue de l'existence. Aussi bien pouvait-il répondre, peu de temps avant sa mort, à son antagoniste Treillard, qui lui demandait comment il osait entreprendre devant lui l'éloge de Louis XVI :

– Je parle ainsi par mépris de vous-même et par mépris de la vie !

Baron DE MARICOURT.

11 Malgré son attachement à la famille royale, Hüe, qui fut incarcéré plusieurs fois au cours de la Révolution, sortit toujours heureusement de prison. Plusieurs fois il se sauva par sa présence d'esprit et ses jeux de mots. Comme on l'accusait une fois au tribunal de porter sur lui une tabatière ornée du portrait du tyran : « N'en êtes-vous pas tous là ? s'écria-t-il. Regardez donc l'effigie de vos monnaies ! »

Plus tard, il fut oublié dans une de ses prisons, après la mise à mort de ses compagnons. La femme du geôlier l'y nourrissait en cachette. Il attribua plus tard – paraît-il – ces heureux événements à l'influence que Joséphine de Beauharnais, son amie personnelle, avait sur Tallien et Barras.

12 On connaît la célèbre aventure de Mlle de Sombreuil, fille du gouverneur des Invalides, qui sauva la tête de son père le 2 septembre 1792. Il périt plus tard sur l'échafaud, et sa fille devint, par la suite, comtesse de Sombreuil.